

Montrouge, le 9 novembre 2023 n°165/H030
AVIS D'OPPORTUNITÉ
Enquête sur les emplois vacants (Evac)

Modifié le 19 mai 2025

Type d'opportunité : 1ere édition

Périodicité : annuelle

Demandeur : SSM Travail - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

Lors de sa réunion du 9 novembre 2023, la commission **Emploi, qualifications et revenus du travail** a examiné le projet sur les emplois vacants auprès :

-des établissements de 1 salarié ou plus appartenant à la fonction publique (hors éducation nationale et hors défense).

-des établissements des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur de la santé et du médico-social.

Objectifs :

Le futur règlement européen Labour Market statistics on Businesses (LMB) demande aux pays européens de transmettre des informations sur les emplois vacants dans tous les secteurs de l'économie. Actuellement, en France, seul le champ des entreprises privées de plus de 10 salariés est couvert. La date de première transmission des données, initialement prévue pour 2025, a été décalée au T1 2026.

La France bénéficie actuellement d'une dérogation par rapport au règlement en vigueur qui impose aux Etats-membres de couvrir tous les secteurs de l'économie et toutes les tailles d'entreprises pour les statistiques sur les emplois vacants. Elle est un des derniers pays, avec l'Italie et le Danemark, à ne pas respecter ses obligations. Pour pallier les champs non-couverts, un travail de trimestrialisation de données annuelles devrait permettre de couvrir le champ des entreprises de 1 à 9 salariés au T1 2024.

Contexte :

L'enquête est nouvelle. Elle s'inspirera toutefois de la formulation des questions sur les emplois vacants actuellement en vigueur dans l'enquête Acemo sur les entreprises privées dont elle vient, en complément. Le volet annuel s'inspirera de questions tirées des enquêtes Ofer et BMO.

Les principaux thèmes abordés :

L'enquête comportera deux questionnaires: une version trimestrielle, courte, et une version annuelle, avec quelques questions complémentaires sur les canaux et difficultés de recrutement.

Version trimestrielle (environ cinq questions):

– Postes sur lesquels l'établissement effectue des démarches de recherche d'un candidat

Version annuelle (environ dix questions):

– Postes sur lesquels l'établissement effectue des démarches de recherche d'un candidat

– Canaux et difficultés de recrutement (questions inspirées de l'enquête Ofer-offres d'emplois et recrutements)

– [Eventuellement] Questions sur les projets de recrutements (inspirées de l'enquête BMO-besoins de main-d'oeuvre)

Champ, méthode et diffusion:

Le champ couvert est celui des établissements de 1 salarié ou plus appartenant à la fonction

publique (hors éducation nationale) Pour le moment, la couverture géographique est calée sur celle de l'enquête Acemo (France, hors Mayotte). Si les tests et la collecte sont concluants, l'extension à Mayotte pourra être mise en oeuvre.

L'enquête a fait l'objet d'une concertation entre la Dares, l'INSEE et différents services statistiques ministériels dont le champ couvre la fonction publique (DGCL, DGAFP, DREES, DEPP, SIES).

Trois réunions de travail ont eu lieu en 2023.

Compte tenu des spécificités du recrutement dans l'éducation nationale, la DEPP fournira des chiffres sur les emplois vacants issus de son SI interne. **L'extension au secteur de la santé et du médico-social privé résulte d'une demande de la DREES, visant à recueillir davantage d'informations sur les difficultés de recrutement.**

Cette enquête est destinée à alimenter les travaux de Eurostat, de l'ensemble des services statistiques ministériels travaillant sur le secteur public (DARES, DGCL, DGAFP, DREES, DEPP, SIES, SSMSI etc.), de Pole Emploi, des directions régionales (ex: DREETS), des chercheurs etc. La date prévisionnelle de la 1ere publication est fixée au 4e trimestre 2025.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité, soit les années de collectes 2024 à 2028.